

## RECUPERER L'ATTESTATION DE MA DI

### Créer ma DI

Dans le menu « DEMANDE D'INDEMNISATION / Créer une demande d'indemnisation », je saisi le code de ma DI :

### CRÉER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION

**Code de création de la DI**

Code\* :

**Mois sur lequel porte la demande d'indemnisation**

Il est temporairement impossible de créer / modifier une demande d'indemnisation antérieure à mars 2020. Cette contrainte sera prochainement levée. Veuillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

Mois / Année\* :

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Numéro de la DI : 07590040133	Numéro de la DA : 07590040133	Période autorisée : Du 04/03/2020 au 30/06/2020	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. À préciser : Coronavirus
Mois / Année : Mars 2020	Dénomination : SPORTING CLUB UNIVERS -RANGL	Taux plafond (€ / h) : 7,74	Nombre de salariés présents / autorisés : 0 / 30
Statut : Provisoire	SIRET : 78471471400037	BIC/IBAN : CLPAKPPS13 / FR 61512500380001529004133	Nombre d'heures restantes / autorisées : 8 000,00 / 8 000,00

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "1 forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quantité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

#### SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

* Salarié	Forme d'aménagement de temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars								Total net heures demandées par le mois pour l'indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemniées et/ou formé civile
				Semaine 11		Semaine 12		Semaine 13		Semaine 14				
				travaillées	chômées	travaillées	chômées	travaillées	chômées	travaillées	chômées			
				Du : 04/03/2020	Au : 09/03/2020	Du : 10/03/2020	Au : 15/03/2020	Du : 16/03/2020	Au : 21/03/2020	Du : 22/03/2020	Au : 28/03/2020			

#### Gestion des salariés

Si vous optez pour la forme d'aménagement "Mutilation" pour au moins un des salariés, veuillez en faire cette case pour indiquer que vous utilisez un complexe de mutilation

Je renseigne mes salariés, les enregistre puis je les insère à ma DI :

### GESTION DES SALARIÉS

**Liste des salariés**

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

Si le taux horaire personnalisé (70% brut) est inférieur à 8,03 €, saisir un montant plancher de 8,03 € sauf pour les apprentis et contrats de professionnalisation.

<input checked="" type="checkbox"/>	Nom	Prénom	NIR/NTT	Forme d'aménagement	Durée contractuelle du temps de travail	Quotité du temps de travail (%)	Catégorie socio-professionnelle	Taux horaire (70% brut)	Nombre d'heures déjà chômées en 2014, avant l'ouverture du service
<input checked="" type="checkbox"/>	Victor	Victor	1 75 11 75 1 75 11 75 :	1=Autre temps de trav	39		Ouvrier	11,43	
<input checked="" type="checkbox"/>	Victor	HENDRIX	2 75 11 75 1 75 11 75 :	1=Autre temps de trav	35		Cadre	18	

1 / 1

[AJOUTER UNE LIGNE](#)
[SUPPRIMER](#)
[INSÉRER LA SÉLECTION À LA DI](#)

[ENREGISTRER](#)
[IMPORTER](#)
[SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS](#)

[REVENIR À LA DI](#)

J'enregistre chaque ligne, avant de transmettre la demande à l'UD en cliquant sur l'onglet « ▶ » en bout de ligne :

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quotité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

#	Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	nombre d'heures à indemniser au cours du mois de mars								Total des heures demandées dans le mois jour indemniser	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées au forfait C.V.E
				Semaine S0		Semaine S1		Semaine S2		Semaine S3				
				Du : 04/03/2020		Du : 09/03/2020		Du : 16/03/2020		Du : 23/03/2020				
				Au : 04/03/2020		Au : 15/03/2020		Au : 22/03/2020		Au : 29/03/2020				
	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées						
1	1=Autre temps de travail hebdomadaire	MATURIEL HENDRIX	39,00	13,00	26,00	13,20	25,80	12,00	27,00	11,00	28,00	32,00	732,00	93,20
2	1=Autre temps de travail	VICTOR VICTOR	35,00	25	12,00	12	23,00	7	28,00	5	30,00	99,00	710,00	81,70

1 / 2

[Supprimer la ligne](#)
[Supprimer tous les salariés de la page](#)

**Gestion des salariés**

Choisir un salarié... [AJOUTER LE SALARIÉ](#) [AJOUTER TOUS LES SALARIÉS](#) [SUPPRIMER TOUS LES SALARIÉS](#) [GÉRER LES SALARIÉS](#)

Si vous optez pour la forme d'aménagement « Modulation » pour au moins un des salariés, veuillez cocher cette case pour indiquer que vous utilisez un compteur de modulation.

**TOTAUX** Heures à indemniser : **185,00 h** Montant à indemniser : **1 431,90 €**

**MONTANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POUR LE MOIS** **1 431,90 €**

MILLE QUATRE CENTRENTE ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES

Je certifie l'exactitude des déclarations portées sur la présente demande d'indemnisation. Je suis informé qu'un contrôle de l'administration peut intervenir à tout moment.

[ENVOYER LA DEMANDE À L'UD](#)

Ma demande est alors transmise :

### Demande d'indemnisation pour le mois de Mars 2020

La demande d'indemnisation a bien été envoyée.

---

**INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION**

Numéro de la DA : 075000101200300	Numéro de la DA : 07500010100	Période autorisée : Du 04/03/2020 au 30/06/2020	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. À préciser : Coronavirus
Mois / Année : Mars 2020	Dénomination : SPORTING CLUB UNIVERS FRANCE	Taux plafond (€ / h) : 7,74	Nombre de salariés présents / autorisés : 2 / 30
Statut : En cours d'instruction	SIRET : 78471421400017	RIC/RAN : CEPAFRPP513 / FR7615135001800401529004133	Nombre d'heures restantes / autorisées : 7 815,00 / 8 000,00

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel",  
 vous devez saisir les heures chômées réelles, (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).  
  
 Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire,  
 vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".  
  
 Dans ces cas, la saisie de la quantité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

**SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ**

#	Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars								Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
				Semaine 02		Semaine 11		Semaine 12		Semaine 13				
				Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées			
1	Autre temps de travail hebdomadaire	MA LARUE HEBERARD	35,00	14,00	21,00	14,00	21,00	14,00	21,00	14,00	21,00	98,00	754,98	98,00
2	Autre temps de travail hebdomadaire	JOYEY Victor	30,00	13,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00	17,00	68,00	527,82	68,00	

## Visualiser ma Demande d'indemnisation

Dans le menu de gauche je peux visualiser le PDF de ma demande, en allant sur le bouton « Imprimer » :

ÉTABLISSEMENTS - DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE - DÉCISIONS D'AUTORISATION - DEMANDES D'INDEMNISATION - 🔔

### Demande d'indemnisation pour le mois de Mars 2020

La demande d'indemnisation a bien été envoyée.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION**

Numéro de la DA : 07500040100	Période autorisée : Du 04/03/2020 au 30/06/2020	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. À préciser :	Nombre de salariés présents / autorisés : 2 / 30
Dénomination : SPORTING CLUB UNIVERS FRANCE	Taux plafond (€ / h) : 7,74	RIC/RAN : CEPAFRPP513 / FR7615135001800401529004133	Nombre d'heures restantes / autorisées : 7 815,00 / 8 000,00

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel",  
 vous devez saisir les heures chômées réelles, (et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).  
  
 Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire,  
 vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".  
  
 Dans ces cas, la saisie de la quantité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

**SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ**

Forme	Durée	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars				Total des heures
		Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13	
		Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	

**DEMANDE D'INDEMNISATION**  
 075000401200300

IMPRIMER

HISTORIQUE

CRÉER UNE NOUVELLE DEMANDE

ESPACE DOCUMENTAIRE

?  
**BESOIN D'AIDE ?**  
 Consultez votre base documentaire ou contactez le support technique.

## Demande d'indemnisation pour le mois de Mars 2020

Je certifie l'exactitude des déclarations portées sur la présente demande d'indemnisation. Je suis informé qu'un contrôle de l'administration peut intervenir à tout moment.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION

Numéro de la DI : 075000401200300  
 Numéro de la DA : 07500040100  
 Période autorisée : Du 04/03/2020 au 30/06/2020  
 Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. A préciser : Coronavirus  
 Mois / Année : Mars 2020  
 Statut : En cours d'instruction  
 Dénomination : SPORTING CLUB UNIVERS FRANCE  
 Taux plafond (€/h) : 7,74  
 BIC/BAN :  
 Nombre de salariés présents / autorisés : 2 / 30  
 Nombre d'heures restantes / autorisées : 7 815,00 / 8 000,00  
 SIRET : 00037

## SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ

Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Mars								Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
			Semaine 10 Du 04/03/2020 Au 08/03/2020		Semaine 11 Du 09/03/2020 Au 15/03/2020		Semaine 12 Du 16/03/2020 Au 22/03/2020		Semaine 13 Du 23/03/2020 Au 29/03/2020				
			Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées			
1=Autre temps de travail heb	LOYER LOYER	39,00	23,00	12,00	12,00	23,00	7,00	28,00	5,00	30,00	93,00	719,82	93,00
1=Autre temps de travail heb	TUREURELLTURELU	35,00	12,00	23,00	12,00	23,00	12,00	23,00	12,00	23,00	92,00	712,08	92,00

**TOTAUX** Heures à indemniser : 185,00 h Montant à indemniser : 1 431,90 €

**MONTANT TOTAL À PAYER PAR L'ÉTAT POUR LE MOIS** 1 431,90 €

MILLE QUATRE CENT TRENTE ET UN EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES

Appréié à la date du : 30/04/2020

Une fois la demande validée le document signé est disponible dans mon espace et peut-être imprimé en format PDF :

**INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION**

Nu 07:	DEMANDE D'INDEMNISATION 078091907200400	Numéro de la DA : 07809190701	Période autorisée : Du 17/03/2020 au 17/04/2020	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. A préciser : Coronavirus
Mt Avr	IMPRIMER	Dénomination : MPM COMPANY	Taux plafond (€/h) : 31,98	Nombre de salariés présents / autorisés : 31 / 32
SFA Val	HISTORIQUE	SIRET :	RIC/RAN : DCLUFR22 / FR761267500001101211800108	Nombre d'heures restantes / autorisées : 279,00 / 4 960,00

**CONSULTER LE DOCUMENT SIGNÉ**

**CRÉER UNE NOUVELLE DEMANDE**

ESPACE COMMENTAIRES

ESPACE DOCUMENTAIRE

**REQUÊTE D'AIDE ?**  
Consultez notre base documentaire ou contactez le support technique

**SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ**

Si le salarié est à temps partiel et a une forme d'aménagement "Forfait mensuel", vous devez saisir les heures chômées réelles.(et saisir 151,67h dans la durée contractuelle du travail).

Si le salarié est à temps partiel et a une durée contractuelle hebdomadaire, vous devez choisir la forme d'aménagement "Autre temps de travail hebdo".

Dans ces cas, la saisie de la quantité de travail n'est pas nécessaire (pas d'impact sur le calcul).

#	Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Avril										Inte des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile
				Semaine 14		Semaine 15		Semaine 16		Semaine 17		Semaine 18				
				Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées			
				Du : 30/03/2020	Du : 06/04/2020	Du : 13/04/2020	Du : 20/04/2020	Du : 27/04/2020	Au : 05/04/2020	Au : 12/04/2020	Au : 19/04/2020	Au : 26/04/2020	Au : 03/05/2020			
4-Forfait mensuel	Legunova Olga	151,67												98,00	786,94	161,00
4-Forfait mensuel	Paramonov Igor	151,67												98,00	786,94	161,00

**Demande d'indemnisation pour le mois de Avril 2020**

Je certifie l'exactitude des déclarations portées sur la présente demande d'indemnisation. Je suis informé qu'un contrôle de l'administration peut intervenir à tout moment.

**INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA DEMANDE D'INDEMNISATION**

Numéro de la DI : 078091907200400	Numéro de la DA : 07809190701	Période autorisée : Du 17/03/2020 au 17/04/2020	Motif de recours à la mise en activité : Autres circonstances exceptionnelles. A préciser : Coronavirus
Mois / Année : Avril 2020	Dénomination : MPM COMPANY	Taux plafond (€/h) : 31,98	Nombre de salariés présents / autorisés : 31 / 32
Statut : Validée automatiquement	SIRET :	BIC/BAN :	Nombre d'heures restantes / autorisées : 279,00 / 4 960,00

**SAISIE DES HEURES PAR SALARIÉ**

Forme d'aménagement du temps de travail	Nom Prénom	Durée contractuelle du travail	Nombre d'heures à indemniser au cours du mois de Avril										Total des heures demandées dans le mois pour indemnisation	Montant à indemniser	Total des heures indemnisées sur l'année civile	
			Semaine 14		Semaine 15		Semaine 16		Semaine 17		Semaine 18					
			Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées	Heures travaillées	Heures chômées				
4-Forfait mensuel	Amirov Giorgi	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4-Forfait mensuel	Baljic Irina	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4-Forfait mensuel	Baljic Oleg	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4-Forfait mensuel	Belmas Liudmila	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	1 158,36	161,00
4-Forfait mensuel	DE BERRY GUILLAUME	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	1 285,76	161,00
4-Forfait mensuel	Dasevych Viktor	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4-Forfait mensuel	Domnicu Nina	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4-Forfait mensuel	Galetchi Emilian	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00
4-Forfait mensuel	Gotsadze Grigol	151,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,00	786,94	161,00